ACCORD SALARIAL 2022

ENTRE

La Direction du **Groupe LACTALIS**, représentée par M. XX, en qualité de Directeur des Relations Sociales du Groupe LACTALIS**,** d’une part

ET

Les organisations syndicales représentatives au sein du Groupe et représentées;

* pour la **CFTC** par M. XX, en qualité de Coordinateur Syndical Groupe CFTC,
* pour la **CFDT**par Mme XX, en qualité de Coordinatrice Syndicale Groupe CFDT,
* pour **FO** par M. XX, en qualité de Coordinateur Syndical Groupe FO,
* pour la **CFE-CGC** par Mme XX, en qualité de Coordinatrice Syndicale Groupe CFE-CGC.

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Les parties se sont réunies les 27 janvier et 23 février 2022 dans le cadre de la négociation annuelle relative aux salaires.

Après avoir entendu les organisations syndicales et au terme de concessions réciproques, les dernières propositions faites par la Direction au titre de l’année 2022 sont les suivantes :

1. Augmentation Générale :

Augmentation Générale des appointements de 3,2% au 1er avril 2022 (paie du 11 mai 2022) pour les collaborateurs non-cadres, positionnés jusqu’au niveau 8 inclus.

Cette Augmentation Générale s’appliquera à compter du 1er avril 2022 sur la grille des Minima Lactalis (Cf annexe 2).

1. Le présent accord est applicable aux salariés rattachés aux sociétés dont la liste est annexée (Cf annexe 1).
2. Durée de l’accord

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée. Il entrera en vigueur le jour de sa signature.

1. Communication de l’accord

Le texte du présent accord, une fois signé, sera notifié à l’ensemble des organisations syndicales représentatives dans le Groupe.

1. Dépôt et publicité

Conformément aux dispositions des articles L 2231-6 et suivants et D 2231-1-1 et suivants du code du travail, le présent accord sera déposé par voie électronique, via la plateforme TéléAccords (https ://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr), à la DREETS dont relève le siège social du groupe. Un exemplaire sera déposé au greffe du conseil de prud'hommes de LAVAL.

Fait à Laval, le 24 février 2022

Pour la CFTC :                                      LA DIRECTION

M. XX M. XX

Coordinateur Syndical Groupe CFTC Directeur des Relations Sociales Groupe

Pour la CFDT

Mme XX

Coordinatrice Syndicale Groupe CFDT

Pour FO

M. XX

Coordinateur Syndical Groupe FO

Pour la CFE-CGC

Mme XX

Coordinatrice Syndicale Groupe CFE-CGC